

Procès-verbal de séance Séance du 12 juillet 2024

En l'an 2024 et le 12 juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de ALBARO Michel, Maire.

Présents : GUILLON Monika, , HENRION Valérie, Messieurs ALBARO Michel, DE LOBKOWICZ Wenceslas, GIRARD Didier, NEDELEC Olivier, TROGNON Luc, BREMARD Frédéric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GHISTE Sandrine à Mme GUILLON Monika, M.MILLET Johann à Wenceslas DE LOBKOWICZ, BERCHOT Arlette a ALBARO Michel, GOARIN Elisabeth à BREMARD Frédéric.

Absents sans avoir donné de procuration : Mme DEPOILLY Mélanie, M MICHEL Vincent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 8
- Pouvoirs : 4

Date de la convocation : 08/07/2024

Date d'affichage : 08/07/2024

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Wenceslas DE LOBKOWICZ

Complément de compte-rendu :

Néant

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de séance du 28/06/2024 est approuvé à l'unanimité.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

D_2024_06_01 – Approbation de l'étude de densité et modification du PLU

D_2024_06_02 – Autorisation donnée au maire de signature de la convention prévoyant un partage de frais pour la réparation du vannage

D_2024_06_03 – Achat d'un 2^{ème} réfrigérateur à la salle des fêtes suite à la panne générale du précédent

D_2024_06_04 – Achat d'une alarme incendie pour l'école (bloc maternelle)

D_2024_06_05 – Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe suite à la réussite à un concours d'un agent.

Réf : D 2024 06 01 : Approbation de l'étude de densité en vue de la modification du PLU.

Rapport :

Monsieur le Maire rappelle la présentation de l'étude par le bureau d'études GILSON et ASSOCIES qui prévoyait au départ 20 hectares de dents creuses. Le Conseil Municipal a fait part au bureau d'études de l'impossibilité de pénétrer sur certains terrains mentionnés du fait d'enclave mais également du zonage PPRI. L'estimation a été refaite et les dents creuses ont été ramenées à 4.5 hectares soit un potentiel de 65 habitations, sachant qu'à part les parcelles AK72, 79 et 401 les autres terrains répertoriés sont des terrains privés. Aussi, on ne peut préjuger de la décision des propriétaires de diviser ou non leurs terrains. Le 1^{er} juillet la Mairie a reçu le bureau d'études ainsi que les services de l'Etat (la DDTM), SNA (l'IDS) et la Chambre d'Agriculture, qui ont donné leur accord de principe sur les conclusions de l'étude.

Il est demandé au conseil municipal de valider l'étude de densité qui va être envoyée « pour avis » aux services de l'Etat.

Nous pourrons ensuite envisager une modification du PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de valider l'étude de densité

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 19/07/2024

Et publication ou notification du : 19/07/2024

Réf : D 2024 06 02 : autorisation donnée au Maire de signer la convention de participation aux frais de réparation du vannage.

Monsieur Michel ALBARO indique qu'on a reçu la convention signée par l'ASCO qui est d'accord pour prendre en charge la moitié du devis de Métanorm de 7 488€ TTC.

Rapporteur : Frédéric BREMARD

Le vannage étant endommagé il convient de le réparer. La prise en charge financière étant divisée pour moitié entre l'ASCO et la commune il convient de se réunir ensemble au préalable pour se mettre d'accord sur les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention de participation des frais de réparation au vannage.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 19/07/2024

Et publication ou notification du : 19/07/2024

Réf : D 2024 06 03 autorisation dépense exceptionnelle : achat réfrigérateur pour la salle des fêtes.

Rapporteur : monsieur Michel ALBARO

Le réfrigérateur qui se trouvait dans la deuxième partie de la cuisine est hors d'usage. Or, quand nous avons des réservations de 80 personnes il faut absolument un deuxième réfrigérateur. Il n'était pas prévu au budget mais nous ne pouvons pas attendre le vote du prochain budget pour le changer. Le conseil municipal

reconnait avoir reçu avec la convocation le devis retenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à acheter un deuxième réfrigérateur.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 19/07/2024

Et publication ou notification du : 19/07/2024

Réf : D 2024 06 04- Achat d'une alarme incendie pour l'école (bloc maternelle)

Rapporteur : monsieur Michel ALBARO

L'alarme incendie coté maternelle est ~~elle aussi~~ hors d'usage. Elle a été posé il y a très longtemps et en plus d'être hors d'usage elle n'est plus règlementaire car elle fait à la fois alarme incendie et alarme anti-intrusion ~~ce qui n'est plus règlementaire~~. Elle était dans le faux plafond, dans la laine de verre et des petits animaux l'ont endommagé.

On s'est aperçu qu'elle ne fonctionnait plus au moment de l'activation du PPMS. Il convient donc de la changer. Le conseil municipal reconnaît avoir reçu avec la convocation le devis retenu.

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à acheter une alarme incendie pour l'école (bloc maternelle).

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 19/07/2024

Et publication ou notification du : 19/07/2024

Réf : D 2024 06 05 – Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe suite à la réussite à un concours d'un agent.

Rapporteur : Michel ALBARO

Monsieur Michel ALBARO fait part aux membres de la réussite au concours d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe d'un agent du service administratif. Afin de la faire évoluer il convient de créer un poste sur ce grade pour pouvoir la recruter ensuite. L'agent en avait parlé avec le Maire avant qui l'avait encouragé à passer le concours ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif principal deuxième classe afin de la recruter sur ce poste.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 19/07/2024

Et publication ou notification du : 19/07/2024

21H30 : Départ de Monsieur Olivier NEDELEC pour obligations personnelles.

Points de séance

- Retour sur les élections législatives

Résultats à Breuilpont

(% des suffrages exprimés) : Julien Canin : 53,71 Christine Loir : 46,29

Résultats de la 1^{ère} circonscription : Christine Loir : 50,8 Julien Canin : 49,2

On a eu une dizaine de nouveaux bénévoles assesseurs ce qui nous permet de renouveler notre vivier.

- Congés des élus
Un petit point sur les congés des élus a été effectué.
- Nouveau Directeur de l'école : Michel Albaro l'a rencontré début juillet et il va rencontrer Elisabeth Goarin le 03 août.
- DCE pour recrutement architecte restaurant scolaire publié le 09 juillet. Remise des offres le 09 août. Il faudra réunir la CAO pour étudier le rapport d'analyse des offres de l'AMO. L'étude de sol va débiter prochainement.
- Trottoir rue saint Exupéry : Il a été refait par le syndicat de voirie.
- Contrôle par le SDIS de la salle des fêtes .

Rapporteur : Frédéric Brémard

La salle des fêtes étant classée en catégorie 4 un contrôle est effectué par le SDIS tous les 5 ans. La Mairie a été convoqué en commission à la sous-préfecture pour avoir le compte rendu du gradé du SDIS qui a inspecté la salle. La Mairie a apporté un certain nombre de réponses pour défendre notre dossier. Le commandant est venu sur place le lendemain de la commission lever un certain nombre de réserves. Cependant, cet ERP classé actuellement en cat 4 alors qu'il pourrait être en cat 5 moins contraignant. On va déclasser notre ERP afin de ne plus avoir cette contrainte même si les contrôles de sécurité seront toujours rigoureusement faits.

Tour de table :

- Monsieur Luc TROGNON demande quand la Mairie va redresser la barrière devant la salle des fêtes
Réponse de Monsieur Frédéric BREMARD : on va la remplacer par un bac avec des gravillons dedans.
- Monsieur Luc TROGNON demande quand va-t-on enlever les boules placées au carrefour ?
Réponse de Monsieur Frédéric BREMARD : on va les déplacer pour les mettre rue Alfred de Vigny en lieu et place des bornes dans le rétrécissement.
- Monsieur Luc TROGNON évoque que la barrière condamnant l'accès à l'allée de la planchette a été sciée.
Réponse de Monsieur Frédéric BREMARD : c'est un problème récurrent. A chaque fois qu'elle est remise, elle est sciée de suite.

➤ Monsieur Didier GIRARD revient sur la fête du village : on a manqué de bénévoles à la fête du village. Malgré tout le feu d'artifice était très réussi. La retraite aux flambeaux s'est également bien passé. De bons retours sur le concert. Les forains ont très bien vendu. Il y a eu beaucoup de monde le samedi soir de 19h30 à 00h30. Le lendemain il y a eu peu d'exposants à la foire à tout mais il y a eu assez de visiteurs.

➤ Monsieur Luc TROGNON : Ou en sont les travaux pour refaire le passage piéton devant le café « le rallye » ?

Réponse de Monsieur Michel ALBARO : on l'a mis au budget, les travaux vont être faits.

➤ Monsieur Luc TROGNON : où en sommes-nous des panneaux dos d'âne qui doivent être posés au pied des dos d'âne rue Alfred de Vigny ?

Réponse de Monsieur Frédéric BREMARD : le service technique va les poser prochainement.

➤ Monsieur Luc TROGNON indique que le propriétaire de la pizzeria l'a interpellé pour lui indiquer que le coffret ENEDIS est ouvert.

Réponse de Monsieur Michel ALBARO : les services d'urgence d'ENEDIS doivent intervenir le jour même pour mettre en sécurité le coffret.

➤ Madame Monika GUILLOIN indique que beaucoup de breuilpontois n'entretiennent pas leurs pieds de mur, rue Lamartine.

Réponse de Monsieur Frédéric BREMARD : régulièrement la Mairie fait du boitage pour rappeler les obligations des riverains en matière d'entretien de la voirie devant leur propriété.

➤ Monsieur Luc TROGNON indique que des riverains de Lorey s'inquiètent de l'état du Pont et notamment des arbres qui stagnent dans la rivière et tapent les piliers du pont.

Réponse de Monsieur Michel ALBARO : le syndicat de rivière a été contacté. Il va prendre en charge le déblayage des arbres dans la rivière. Pour la réfection du Pont en lui-même la réflexion est toujours cours. Le syndicat de voirie a demandé à son service juridique de vérifier s'il revient ~~sur~~ ~~e~~ ~~est~~ au syndicat de voirie de prendre en charge une partie des travaux.

➤ Monsieur Wenceslas DE LOBKOWICZ : le 1^{er} septembre, pendant la journée confluence, l'extérieur du château pourra être visitée.

➤ Monsieur Wenceslas DE LOBKOWICZ : Comme nous n'avons reçu que la subvention du Département et que la D.E.T.R. ne nous a pas été accordée pour la porte de l'église Saint Martin en très mauvais état, avons-nous trouvé des fonds dans le budget ?

Réponse de Monsieur Michel ALBARO : le budget a été retravaillé et les fonds ont été trouvés pour la réalisation des travaux d'ici la fin de l'année.

Ø REPORT :

La (le) secrétaire de séance et le Maire ont validé le présent PV.

Séance levée à : 22:30